



## Vente d'un véhicule d'occasion

Par **Cotrian**, le **14/05/2009** à **10:01**

Bonjour,

Je suis artisan, j'ai une entreprise en nom propre et j'ai au début de ce moi vendu mon véhicule (acheté neuf il y a 4 ans) à un particulier,

Lors de la vente, je l'ai laissé inspecter le véhicule à sa guise, j'ai fait le tour du quartier avec lui (j'ai conduit à l'aller, lui au retour)

Il a accepté de m'acheter le véhicule.

Je lui ai fourni le CT (datant de 2 mois) dans lequel il est indiqué qu'il n'y a pas de défaut à corriger avec contre-visite.

Il y a quelques jours de cela, il me contacte pour m'indiquer qu'il a constaté des anomalies : de la rouille par endroit, + je cite : "la tôle de la porte se découpe aux fixations de la serrure". Mais aussi, un soufflet de cardan craqué il ajoute même que selon lui cela s'est produit avant la vente (il donne des détails techniques)

Je lui ai dit que je n'étais pas au courant de ces défauts, que je n'avais pas cherché à lui dissimuler quoi que ce soit (ce qui est vrai), mais (et je me met à sa place) il est devenu suspicieux.

Pour l'instant, il ne demande rien de précis, (je crois qu'il attend ma réaction) Il s'est contenté de me dire je cite: "pour la tôle de porte, à vous de voir" et il m'indique qu'il va acheter le soufflet de cardan et l'installer lui-même.

Je ne sais que lui répondre ...

Que dois-je faire ? Qu'est-il en droit d'exiger de moi ?

Je vous remercie de vos commentaires, sachant que je dois le recontacter dans l'après-midi.

Merci d'avance

Par **ardendu56**, le **14/05/2009** à **22:10**

Cotrian, bonsoir

S'il commence déjà...

Pour la porte, il ne peut pas vous accuser de "vice caché", la rouille devait être apparente et bien visible.

Le CT datant de 2 mois, le cardan devait être indiqué ainsi que la corrosion sur la porte. Dans l'immédiat, il n'a rien contre vous.

Je ne sais que vous conseiller, vous pouvez reprendre la voiture et lui rendre son chèque, ou laisser tomber et attendre.

Bien à vous.